



A PROPOS DU « LIVRE VERT »

Le Livre Vert, ou Green Paper, émis par la commission européenne est une consultation publique sur les services de paiement électronique. Toutes les parties-prenantes sont invitées, à travers une liste d'une trentaine de questions, à communiquer leur position d'ici le 11 avril 2012. La finalité : évaluer l'opportunité de prendre un certain nombre de mesures communautaires au niveau européen.

Plusieurs thématiques sont passées en revue dans ce document et notamment :

- L'accès aux marchés européens du paiement électronique et la gouvernance
- La sécurisation du paiement et la protection des données personnelles
- La transparence des coûts et l'optimisation des services de paiement électronique
- La standardisation et l'interopérabilité

CB adhère à cette démarche de dialogue initiée par la Commission. CB espère que le partage des positions émanant de tous les partenaires de l'écosystème du paiement électronique (systèmes de paiement, établissements bancaires, nouveaux entrants, industriels, commerçants, consommateurs...) éclairera efficacement les réflexions en cours et débouchera sur des mesures adaptées et proportionnées. L'enjeu est important : il s'agit de doter l'Europe de principes de fonctionnement permettant d'assurer le développement de tous les partenaires économiques et préservant les intérêts de tous, et notamment des commerçants et des consommateurs.

CB approuve les principes de gouvernance qui semblent se dessiner, principes d'ouverture auxquels CB adhère d'autant plus que ce sont ceux qu'il applique dans son propre système : dialogue permanent avec toutes les parties prenantes permettant ainsi de mieux définir les produits et les services correspondant aux évolutions d'usage tout en veillant à préserver les grands équilibres.

CB approuve également l'affirmation de la nécessité d'un paiement sécurisé pour tous, élément essentiel sur lequel CB a pu construire un socle de confiance malgré les changements d'usage et la sophistication croissante des tentatives de fraude. Cette sécurité a certes un coût mais, outre la confiance qu'elle confère, elle garantit la pérennité des modèles économiques des établissements financiers, et notamment de ceux qui n'adossent pas le paiement à une activité de crédit.

CB en revanche, rejette l'idée qui tendrait à la gratuité généralisée du paiement électronique. Comment pourrait-on obliger des entreprises à accepter et à gérer tous les paiements électroniques, à augmenter en permanence le niveau de sécurité, en ne les autorisant pas à couvrir les frais engendrés et à rémunérer la valeur ajoutée qu'ils apportent aux utilisateurs ? Comment pourrait-on demander à des concurrents de collaborer pour élargir l'acceptation du paiement électronique sans leur permettre de couvrir les coûts de cette collaboration ? Si la gratuité devait s'imposer, nul doute que cela se traduirait par moins de transparence car d'une manière ou d'une autre, les acteurs seraient obligés de compenser les coûts engendrés en instaurant par exemple un principe de subventionnement croisé avec leurs autres activités. Et dans ce cas, il y aurait fort à parier que ce serait les consommateurs qui au final paieraient la plus forte contribution. A l'extrême, on pourrait même imaginer que certains acteurs doivent renoncer à offrir des services de paiement électronique, allant à l'encontre des principes d'un marché concurrentiel !

CB souligne le rôle essentiel que jouent les systèmes de paiement, dits « Card Schemes », dans le bon fonctionnement du paiement électronique. Contrairement à ce qui est parfois suggéré dans le Green Paper, on doit voir les systèmes de paiement comme des organisateurs et des facilitateurs qui



garantissent non seulement la bonne marche des transactions de la vie quotidienne, mais aussi le contrôle de paramètres essentiels, tels la sécurité. Ce sont aussi des entités où toutes les parties-prenantes peuvent collaborer et innover ensemble dans l'intérêt des utilisateurs. Les systèmes de paiement sont un maillon indissociable de l'écosystème. Ils garantissent à la fois la sécurité, l'interopérabilité et la prise en compte des évolutions du marché. Si les systèmes de paiement ne jouaient plus leur rôle, certains pourraient être tentés aux fins d'une rentabilité à court terme, de baisser le niveau de sécurité et de la qualité du service. Si les systèmes de paiement ne jouaient plus leur rôle, c'est également la standardisation qui serait en risque. La standardisation permet de concilier ce qui, de prime abord, semble inconciliable : une très large acceptation et une concurrence accrue entre les acteurs. CB connaît d'autant mieux le sujet qu'il est très fortement impliqué dans les projets de standardisation européens, et il sait que c'est au prix de cet effort que l'on peut offrir, aux commerçants et aux porteurs, un éventail large de services au meilleur rapport qualité/prix.

CB tient à souligner qu'il est vital de veiller à ne pas créer des situations de distorsions de concurrence. Aujourd'hui on constate que la Directive des Services de Paiement (DSP) a contribué à développer des inégalités entre les établissements traditionnels et les nouveaux entrants, en ne les soumettant pas tout à fait aux mêmes obligations, mettant même parfois en risque les équilibres sécuritaires et systémiques délicats que les systèmes de paiement par carte ont réussi, année après année, à instaurer. La DSP a également instauré des inégalités entre les pays en laissant dans les transpositions nationales la libre interprétation de 23 articles sur un total de 76, incitant ainsi les acteurs à s'enregistrer dans le pays où la règle est la plus avantageuse tout en bénéficiant du passeport européen qui leur permet d'opérer partout en Europe avec les règles du pays d'enregistrement, passant outre celle du pays du consommateur (ex : le surcharging autorisé dans certains pays qui fait que si le site internet sur lequel vous payez est enregistré dans un pays qui l'autorise, le consommateur devra honorer ce surcharging même s'il est basé dans un pays qui l'interdit !). Evoquons aussi des calendriers d'implémentation différents entre zone euro et non-euro qui conduisent parfois à favoriser cette dernière. CB estime que la zone SEPA devrait être élargie à l'ensemble de l'Union européenne pour rétablir une égalité de traitement.

CB espère enfin que l'on veillera au respect par tous de l'application des règles établies et que l'on ne verra pas, comme aujourd'hui par exemple, des acteurs qui appliquent la décision d'« unbundling », séparation des activités opérationnelles et des activités de régulation, alors que d'autres s'en dispensent.

C'est dans cet esprit de probité et de transparence que CB répondra avant le 11 avril 2012 au Livre Vert et rappellera notamment :

- *Le rôle essentiel des systèmes de paiement notamment en matière de coopération et de sécurité ;*
- *L'impérieux besoin d'établir des principes justes, clairs, et stables dans le temps pour l'ensemble des pays et des acteurs ;*
- *L'importance du principe de rémunération du paiement électronique, au meilleur prix, pour tous ceux qui en bénéficient ;*
- *La nécessité pour l'Europe de se doter d'un vrai projet de paiement électronique communautaire qui ne soit pas basé sur l'incrimination systématique des acteurs historiques mais sur des valeurs partagées par tous ;*
- *... Et au final, le respect et l'application des principes retenus par tous les acteurs opérant en Europe.*